



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.514/2

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

9 août 2021
Français
Original : Anglais

8^{ème} réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique

Vidéoconférence, 9 septembre 2021

Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au programme de travail PNUE/PAM 2020-2021 adopté par la 21^e Réunion ordinaire des parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles, Naples, Italie, 2-5 décembre 2019, le Secrétariat organise par vidéoconférence la 8^e réunion intégrée du Groupe de coordination de l'approche écosystémique le 9 septembre 2021.
2. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :
 - (i) Fournir des informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique depuis la 7^e réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique qui s'est tenue à Athènes, Grèce, le 9 septembre 2019 ;
 - (ii) Faire le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de la feuille de route et l'établissement du Rapport 2023 sur la Qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023) ;
 - (iii) Examiner et approuver, le cas échéant, la méthodologie, le plan, la structure et le contenu du QSR MED 2023 proposé ainsi que la stratégie de communication et de visibilité du QSR MED 2023 ; et
 - (iv) Fournir des conseils et approuver, le cas échéant, les propositions des CORMON et/ou des points focaux des composantes du PAM concernant les aspects techniques de la mise en œuvre de l'IMAP.
3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider les participants à la réunion dans leurs délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. Mme Tatjana Hema, coordinatrice de la Convention PNUE/PAM-Barcelone ouvrira la réunion à 10 h 30 le 9 septembre 2021.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation

Documents de travail	UNEP/MED WG.514/1 UNEP/MED WG.514/2
Documents d'information	UNEP/MED WG.514/Inf.1

- a) *Règlement intérieur de la réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique*
5. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera mutatis mutandis à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).
 - b) *Élection des membres du bureau*
6. Sous réserve de l'article 20 du Règlement intérieur mentionné au paragraphe 2.a), les réunions éliront un président, trois vice-présidents et un rapporteur parmi les représentants des parties contractantes.
 - c) *Adoption de l'ordre du jour provisoire*
7. Sous réserve de l'article 14 du Règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), le projet d'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED WG.514/1 dans sa version annotée ainsi

que le projet de calendrier figurant en annexe au présent document, seront examinés et soumis pour adoption aux membres de la réunion.

d) Organisation du travail

8. Les discussions se dérouleront en sessions plénières, sous réserve de la décision de la réunion lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

9. L'interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée pendant les réunions. Les documents de travail seront en anglais et en français. Les documents de travail et d'information de la réunion pourront être téléchargés via un lien qui sera partagé ultérieurement.

10. Les sessions sont programmées de 10 h 30 à 12 h 30, de 13 h 00 à 14 h 30 et de 16 h 00 à 18 h 00. Il est prévu que la réunion aborde tous les points de l'ordre du jour. Il est prévu de clôturer la réunion à 18 h 00 le 9 décembre 2021, après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique

Documents de travail	UNEP/MED WG.514/3
Documents d'information	UNEP/MED WG.514/Inf.3 UNEP/MED WG.514/Inf.4 UNEP/MED WG.514/Inf.5 UNEP/MED WG.514/Inf.6 UNEP/MED WG.514/Inf.15

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document intitulé « Mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique » (UNEP/MED WG.514/3), qui fournira des données actualisées sur les progrès de la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique.

12. Ce document contiendra une annexe décrivant les moyens et approches possibles pour renforcer le mécanisme de gouvernance établi pour guider et contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique.

13. La réunion devrait examiner et prendre note des progrès accomplis et fournir des orientations sur la marche à suivre.

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023

Documents de travail	UNEP/MED WG.514/4
Documents d'information	UNEP/MED WG.514/Inf.7 UNEP/MED WG.514/Inf.8

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document intitulé « Mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023 » (UNEP/MED WG.514/4), faisant le point sur la mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023 et sur les progrès réalisés dans la préparation du QSR MED 2023.

15. La réunion devrait examiner les progrès accomplis et fournir des orientations sur la marche à suivre.

Point 5 de l'ordre du jour : Approche et structure d'élaboration du QSR MED 2023 et stratégie de communication et de visibilité

Documents de travail	UNEP/MED WG.514/5 UNEP/MED WG.514/6
-----------------------------	--

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera deux documents :
- « Méthodologie, plan, structure et contenu du QSR MED 2023 » (UNEP/MED WG.514/5), sur la base duquel le QSR MED 2023 sera préparé et livré conformément à la feuille de route du QSR MED 2023 ; et
 - « Stratégie de communication et de visibilité pour le QSR MED 2023 » (UNEP/MED WG.514/6). Ce document, préparé par le Secrétariat sur la base de la feuille de route du QSR MED 2023, est un outil fondamental pour assurer la visibilité et la diffusion de l'ensemble du processus de préparation et de livraison du QSR MED 2023.
17. La réunion devrait approuver les deux documents, le cas échéant.

Point 6 de l'ordre du jour : Éléments d'orientation technique sur la mise en œuvre de l'IMAP : Critères et échelles d'évaluation, seuils, valeurs de référence

Documents de travail	UNEP/MED WG.514/7 UNEP/MED WG.514/8 UNEP/MED WG.514/9 UNEP/MED WG.514/10
Documents d'information	UNEP/MED WG.514/Inf.9 UNEP/MED WG.514/Inf.10 UNEP/MED WG.514/Inf.11 UNEP/MED WG.514/Inf.12 UNEP/MED WG.514/Inf.13 UNEP/MED WG.514/Inf.14

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera les documents suivants, discutés en profondeur et approuvés par les réunions du CORMON Pollution et du CORMON Déchets marins et la réunion des points focaux du MED POL en tant que documents de travail (mars, mai et juillet 2021) :
- « Valeurs de référence mises à jour et proposition de valeurs seuils pour l'IC 22 » (UNEP/MED WG.514/7) ;
 - « Concentrations de fond (d'évaluation) (BC/BAC) pour l'indicateur commun 17 et approche améliorée des critères d'évaluation environnementale (EAC) pour les indicateurs communs 17, 18 et 20 » (UNEP/MED WG.514/8, s'appuyant sur UNEP/MED WG.514/Inf.9) ;
 - « Méthodologie des critères d'évaluation pour l'indicateur commun 13 de l'IMAP : application pilote dans la sous-région Adriatique » (UNEP/MED WG.514/9, s'appuyant sur UNEP/MED WG.514/Inf.10).
19. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (CAR/ASP) présentera les principaux résultats des travaux en cours relatifs aux échelles d'évaluation pour les mammifères marins et les tortues (UNEP/MED WG.514/Inf.11 et UNEP/MED WG.514/Inf.12).
20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (CAR/ASP) présentera le document intitulé « Fiche d'orientation révisée pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes » (UNEP/MED WG.514/10), qui a été discuté en profondeur et approuvé par la réunion du CORMON sur la biodiversité et la réunion des points focaux du CAR/ASP (juin 2021).

21. La réunion devrait entreprendre une discussion générale, approuver, le cas échéant, les propositions présentées dans les documents de travail et fournir des conseils au CORMON et au Secrétariat sur la marche à suivre.

Point 7 de l'ordre du jour : Politique relative aux données de l'IMAP

Documents de travail	UNEP/MED WG.514/11
-----------------------------	--------------------

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (INFO/RAC) présentera le document « Éléments pour une politique relative aux données de l'IMAP » (UNEP/MED WG.514/11).

23. La réunion devrait approuver le document.

Point 8 de l'ordre du jour : Autres questions

24. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à soulever et à examiner d'autres questions qui pourraient nécessiter une certaine attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

25. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera et adoptera le projet de conclusions et de recommandations qui résultera des discussions, tel que préparé par le Rapporteur.

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

26. Le Président devrait clôturer la réunion le jeudi 9 décembre 2021 à 18 h 00.

CALENDRIER PROPOSÉ

Jeudi, 9 septembre 2021		
Temps (EET, Athènes)	Point de l'ordre du jour	Documents
10:00 – 10:30	Enregistrement	
10:30 – 10:45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la séance	
	Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation	UNEP/MED WG.514/1 UNEP/MED WG.514/2 UNEP/MED WG.514/Inf.1
10:45 – 12:00	Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique	UNEP/MED WG.514/3 UNEP/MED WG.514/Inf.3 UNEP/MED WG.514/Inf.4 UNEP/MED WG.514/Inf.5 UNEP/MED WG.514/Inf.6 UNEP/MED WG.514/Inf.15
	Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre de la feuille de route pour le QSR MED 2023	UNEP/MED WG.514/4 UNEP/MED WG.514/Inf.7 UNEP/MED WG.514/Inf.8
12:00 – 12:30	Point 5 de l'ordre du jour : Approche et structure d'élaboration du QSR MED 2023 et stratégie de communication et de visibilité	UNEP/MED WG.514/5 UNEP/MED WG.514/6
12:30 – 13:00	<i>Pause café</i>	
13:00 – 14:30	Point 6 de l'ordre du jour : Éléments d'orientation technique sur la mise en œuvre de l'IMAP : Critères et échelles d'évaluation, seuils, valeurs de référence	UNEP/MED WG.514/7 UNEP/MED WG.514/8 UNEP/MED WG.514/9 UNEP/MED WG.514/10 UNEP/MED WG.514/Inf.9 UNEP/MED WG.514/Inf.10 UNEP/MED WG.514/Inf.11 UNEP/MED WG.514/Inf.12 UNEP/MED WG.514/Inf.13 UNEP/MED WG.514/Inf.14
14:30 – 16:00	<i>Pause déjeuner</i>	
16:00 – 16:30	Point 6 de l'ordre du jour (continué) : Éléments d'orientation technique sur la mise en œuvre de l'IMAP : Critères et échelles d'évaluation, seuils, valeurs de référence	UNEP/MED WG.514/7 UNEP/MED WG.514/8 UNEP/MED WG.514/9 UNEP/MED WG.514/10 UNEP/MED WG.514/Inf.9 UNEP/MED WG.514/Inf.10 UNEP/MED WG.514/Inf.11 UNEP/MED WG.514/Inf.12 UNEP/MED WG.514/Inf.13 UNEP/MED WG.514/Inf.14
16:30 – 17:00	Point 7 de l'ordre du jour : Politique relative aux données de l'IMAP	UNEP/MED WG.514/11
17:00 – 17:15	Point 8 de l'ordre du jour : Autres questions	

17:15 – 18:00	Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
18:00	Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	